

C.T.L. DISI Paris Normandie du 22/10/2013 : compte-rendu

Le C.T.L. a été réuni le 22 octobre 2013 avec pour ordre du jour les principaux sujets suivants :

1. Approbation des PV des CTL du 25/06/2013 et du 04 juillet 2013
2. Point sur l'exécution budgétaire
3. Point sur les postes vacants après le mouvement de mutation du 1^{er} Septembre 2013.
4. Organisation de la DISI : siège et antennes
5. Modification du TAGERFIP : transferts et transformations d'emplois
6. Formation professionnelle : plan du 3^{ème} trimestre 2013
7. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce CTL, **les représentants FO-DGFIP de la DISI Paris-Normandie** ont tenu à lire la déclaration liminaire que vous trouverez à la fin de ce compte-rendu.

1 Approbation des PV des CTL du 25/06/2013 et du 04 juillet 2013

Les procès-verbaux des 2 précédents CTL ont été approuvés à l'unanimité.

2 Point sur l'exécution budgétaire

La Direction a présenté un tableau exposant la situation des dépenses effectives arrêtée à la date du 31/08/2013. Ce tableau reprend les dépenses par catégorie et par structure, en séparant les dépenses d'investissement et celles de fonctionnement. A l'issue de cette présentation et de quelques demandes de précision sur certaines dépenses, la DISI nous a indiqué que l'exécution des dépenses à la date du 31 août 2013 représentait 72,04% du budget 2013.

Les représentants FO-DGFIP de la DISI Paris-Normandie ont demandé à la Présidente son opinion sur l'exécution des dépenses jusqu'à la fin de l'année au regard du budget 2013, qui a répondu que l'ensemble des dépenses devraient pouvoir être exécutées jusqu'à la fin d'année.

Par contre, elle nous a indiqué qu'elle n'était pas très optimiste pour l'année 2014 avec un budget qui sera à nouveau en baisse, la Direction Générale ayant demandé aux Directions locales et territoriales de l'envisager à hauteur de - 11%. Nous pouvons légitimement nous poser des questions sur les types de dépenses qui subiront ces nouvelles réductions budgétaires : formations, équipement informatique, ... ?

3 Point sur les postes vacants après le mouvement de mutation du 1^{er} Septembre 2013.

Sur ce point, la Direction a fourni aux représentants en CTL le TAGERFIP à la date du 1^{er} septembre 2013 ainsi que la situation des postes vacants à cette même date. La situation de la DISI Paris-Normandie fait apparaître un nombre conséquent d'emplois vacants. En effet, à la date du 1^{er} Septembre 2013, et après le mouvement de mutations, il reste 35 emplois vacants à la DISI, sachant qu'à la même époque l'an dernier, il était de 24.

Le tableau des emplois vacants met en évidence des situations bien différentes en fonction des ESI, certaines structures présentant un déficit important en nombre de sièges occupés. **Les représentants FO-DGFIP de la DISI Paris-Normandie** ont fait part de leur inquiétude sur l'exécution de certaines des missions dans ces établissements.

Sur le sujet des emplois, ils ont également demandé si la DISI avait connaissance du nombre d'emplois qui seraient à nouveau supprimés en 2014. Nous n'avons pas eu de réponse précise à cette question mais la Présidente a indiqué que les suppressions continueraient à se faire sur les emplois vacants. Nous avons indiqué qu'au vu du nombre d'emplois vacants, cela serait plus simple mais qu'il y avait une forme d'injustice puisque certains ESI avaient beaucoup plus d'emplois vacants que d'autres.

4 Organisation de la DISI : siège et antennes.

La DISI nous a présenté la nouvelle organisation concernant les domaines RH et Budget avec une nouvelle répartition des missions sur 2 sites : Versailles (pôle Budget, pôle Gestion des agents) et Rouen (pôle Formation Professionnelle, pôle Gestion des frais de déplacement).

L'avis des représentants des personnels était demandé sur ce point. Au vu des éléments fournis par la DISI expliquant cette réorganisation, les représentants FO-DGFIP se sont abstenus.

5 Modification du TAGERFIP : transferts et transformations d'emplois.

Ce point de l'ordre du jour a d'abord fait l'objet d'une mise au point par la Présidente par rapport au document préparatoire qui nous avait été transmis. En effet, nous devons examiner des transformations d'emplois suite à promotion avec la transformation de 3 postes C PAU en B PAU. Or, quelques jours avant ce CT, la Direction Générale a indiqué à la responsable de la DISI que les transformations d'emplois suite à promotion n'étaient pas réalisables et qu'il devait y avoir un « autofinancement » au sein de la DISI. Ce point a donc été retiré de l'ordre du jour.

Cette nouvelle façon de procéder par la Direction Générale va impacter très fortement la gestion des emplois au sein de la DISI puisque les transformations d'emplois suite à promotion n'existeront plus et que les promotions de B en A et de C en B devront entraîner des transferts d'emplois entre ESI en l'absence de vacances d'emplois dans les ESI des agents promus.

Sur ce point, nous avions justement à nous prononcer sur des transferts d'emplois « proposés » par la DISI. Pour 2 cas, nous nous sommes fortement opposés à ce qui nous était proposé, à savoir un transfert de postes vacants d'ESI vers d'autres ESI. C'est ainsi qu'en raison de surnombre de 2 agents B programmeurs à Versailles Chantiers, le transfert d'un emploi B PAU de la CID St-Lô et d'un emploi B PAU de la CID Mantes-la-Jolie vers Versailles Chantiers était soumis à notre avis. Il nous était également demandé de nous prononcer sur le transfert du poste de A Chef d'Exploitation de l'ESI de Rouen Jean Moulin requalifié en A PSE-CRA afin d'asseoir un A PSE-CRA en surnombre suite à liste d'aptitude.

Les représentants FO-DGFIP de la DISI Paris-Normandie ne peuvent accepter ces transferts d'emploi entre ESI.

Pour ces 2 points, l'ensemble des représentants des organisations syndicales se sont prononcés contre, ce qui a eu pour incidence de convoquer à nouveau un Comité Technique le 20 Novembre.

6 Formation professionnelle : plan du 3ème quadrimestre 2013.

Un tableau des prévisions des stages prévus sur le dernier quadrimestre de l'année nous a été présenté. Le nombre de stages par ESI ainsi que le nombre total de jours/hommes programmés étaient indiqués sur ce tableau.

Les représentants FO-DGFIP de la DISI Paris-Normandie ont demandé, pour une prochaine fois, si le tableau présenté pouvait distinguer les stages constructeurs, les stages IGPDE et les stages « internes ». La DISI a pris note de cette demande. Ils ont également indiqué que certains stages informatiques proposés se déroulaient désormais sur Toulouse et qu'il y avait un risque d'autocensure par les agents pour les demandes de stages.

Ce point à l'ordre du jour faisait l'objet d'un vote des représentants du personnel. Nous nous sommes abstenus.

7 Questions diverses

- Délai de remise des bulletins de salaire : suite à une question lors d'une précédente rencontre concernant le délai anormalement long de la mise à disposition des bulletins de salaire, la Présidente nous a indiqué avoir regardé la situation pour les bulletins de Septembre. Ceux-ci sont arrivés à la DISI le 17 Octobre pour être expédiés le 21 Octobre soit au bout de 3 jours ouvrables.
- Préparation pour le futur examen de PAU : Mme Hermant nous a indiqué qu'une action de formation serait prévue au sein de la DISI de la même façon que cela avait été fait lors de la précédente préparation.

Les délégués FO-DGFIP en C.T.L. DISI Paris-Normandie

Pierre-Olivier HUBAC – Christophe LESUEUR

Groupement FO-DGFIP DISI Paris Normandie

Déclaration liminaire - CT du 22 octobre 2013

Madame la Présidente,

Jusqu'à présent, les **représentants FO-DGFIP de la DISI Paris-Normandie** n'avaient pas pour habitude de rédiger et de vous lire une déclaration liminaire à l'occasion des comités techniques.

Aujourd'hui, le contexte actuel du fonctionnement de notre Direction et plus particulièrement de celui de notre Système d'Informations nous amènent à vous faire part, en préambule de ce Comité Technique, de notre opinion sur ce fonctionnement.

Au-delà de l'ordre du jour conséquent de ce comité technique, nous ne pouvons pas ne pas revenir sur la manière dont fonctionne aujourd'hui notre Direction.

L'opération de communication du Directeur Général sur le renouvellement de 22 000 postes de travail est une véritable mystification comme cela a été écrit dans un communiqué de notre Organisation Syndicale. Celui-ci évoque la base de 113 000 agents en 2013 pour un parc de 153 700 postes de travail actuellement en service. A raison de 22 000 postes de travail déployés au titre de l'année 2013, et si le rythme est le même chaque année, cela donne pratiquement un rythme de renouvellement du parc informatique de 7 années. Quand on se rappelle qu'avant la fusion, le rythme affiché par l'Administration était un renouvellement tous les 4 ans au maximum, on se trouve bien là dans un vrai plan de communication.

Par ailleurs, le manque cruel de préparation de cette opération (avec un seul établissement informatique responsable de l'expérimentation du passage à Windows 7) fait craindre de nombreux problèmes pour les utilisateurs au moment du déploiement et un risque de dégradation des conditions d'exercice des missions d'une grande partie des personnels administratifs de la DGFIP.

Les représentants FO-DGFIP de la DISI Paris-Normandie s'inquiètent également des conditions de mise en œuvre de ce déploiement pour les équipes CID-SAU. Les délais très contraints imposés par le Directeur Général vont entraîner une forte pression sur les équipes et auront sans nul doute de fortes répercussions sur l'assistance à apporter sur ce vaste chantier mais également sur l'assistance quotidienne apportée actuellement.

Aujourd'hui, les sujets d'inquiétude et de mécontentement sont nombreux :

- A commencer par la poursuite des suppressions d'emplois à raison de 1988 en 2014 pour la DGFIP. Puisque tous les services seront impactés, quel sera le nombre d'emplois supprimés au sein de la DISI Paris-Normandie ? Est-ce que les suppressions d'emplois seront prises sur les emplois vacants dont le nombre est important au vu du TAGERFIP en date du 1^{er} septembre 2013 (-35). Si c'est le cas, **les représentants FO-DGFIP** s'interrogent sur la justice entre chaque établissement au vu de la répartition de ces emplois vacants. Par ailleurs, nous ne pouvons cautionner le mode de gestion qui consiste à transférer des emplois laissés vacants par certains ESI pour les affecter vers d'autres ESI présentant un surnombre.
- La situation budgétaire de certaines DRFIP, DDFIP ou encore DISI est aujourd'hui catastrophique. Certaines structures sont à ce jour en cessation de paiement et, pour certaines, depuis déjà quelques temps. Comment notre Direction Générale peut-elle exercer ses missions sans les moyens budgétaires nécessaires ? Dans la présentation que vous nous ferez sur la situation des dépenses effectives de la DISI Paris-Normandie au 31 août 2013, nous aimerions connaître votre analyse sur la réalisation du budget 2013 d'ici la fin d'année car la situation, sans être catastrophique, peut paraître préoccupante.
- **Les représentants FO-DGFIP de la DISI Paris-Normandie** pourraient encore citer nombre de dysfonctionnements ou d'interrogations dans les différents domaines d'activité qui la composent :
 - Développement : visibilité sur les futurs chantiers au sein des ESI de développement, mise en place du projet ATOL dans le flou le plus total, ...
 - Editique : l'avenir des agents travaillant dans ce secteur d'activité est toujours aussi incertain et manque clairement de visibilité à moyen terme et même à court terme.
 - Assistance : outre l'opération de communication 22 000 PC évoquée ci-dessus, la mise en place des AT continue à prendre du retard.

L'ensemble de ces sujets, attendant des réponses de la part des personnels, nous laisse à penser que la visibilité à long terme n'est pas dans les préoccupations de notre Direction Générale et que le mode de gestion actuel n'est piloté que par les restrictions budgétaires imposées. Et ce n'est pas le report du débat et du vote du Plan Stratégique Informatique en Comité Technique de Réseau (dont la date n'est toujours pas fixée) qui pourra venir contredire cette vision d'une absence de pilotage de la DGFIP et, pour ce qui nous concerne, du Système d'Informations de la DGFIP.